



Compte rendu de réunion CLE du Boulonnais 14 mars 2013

Personnes présentes :

M. Juda – Conseil Général 62
M. Derrar – Communauté d'Agglomération du Boulonnais
M. Lesaffre – Président du Symsageb
M. Delattre – Maire de Bazinghen
M. Ruelle – Maire de Wimereux
M. Joly – Maire de Ferques
M. Leleu – Chambre d'Agriculture
M. Pennamen – Directeur Veolia Eau Boulogne sur Mer
M. Quehen – Carrières de la Vallée Heureuse
M. Mathon – Chef de service DDTM 62
Mme Clerc – DREAL Nord Pas de Calais
M. Dubaille – Conservatoire du Littoral
Mme Lemaire – Agence de l'Eau Artois Picardie
M. Lemaire – Agence de l'Eau Artois Picardie
M. Poulain – ONEMA
M. Audollent – Symsageb
M. Parenty – Président de la CLE
Melle Barbet – Chargée de mission SAGE Boulonnais

Personnes excusées et ayant donné pouvoir :

Mme Spingart – Conseil Régional 59/62
M. Poulain – Carrières du Boulonnais
M. Barré – Maire de Beuvrequen
M. Godefroy – IFREMER
M. Merlot – FDAAPPMA
M. Pécron – Maire de Desvres
M. Rapin – CR 59/62
M. Le Sous Préfet
Mme De Prémont – Maire de Bellebrune
M. Devin – Maire de Hardinghen
M. Bodart – Maire de Hesdigneul les Boulogne
M. Pierru – Président 6^{ème} Section de wateringues
Mme Calvez-Maes – DREAL Nord Pas de Calais
Mme Aubert – Agence de l'Eau Artois Picardie

15 présents ; 13 représentés ; quorum atteint : 28 présents ou représentés / 26

Ordre du jour :

- Approbation du nouveau SAGE
 - Transfert du SAGE et de la CLE au Symsageb
 - Renouvellement de la CLE du Boulonnais
 - Actualités et feuille de route 2013
-

M. Parenty remercie les participants et introduit l'ordre du jour de la réunion.

Point 1 : Approbation du nouveau SAGE

M. Parenty précise que le SAGE du Boulonnais a obtenu son arrêté préfectoral d'approbation le 09 janvier 2013.

Melle Barbet ajoute que cet arrêté a été intégré à la version définitive du SAGE pour impression et diffusion en grand nombre. Les nouveaux documents sont dorénavant disponibles en version papier et d'ici quelques semaines sous CDROM informatique.

La diffusion est prévue dans l'immédiat et un certain nombre de communication sont à prévoir à l'échelle notamment du grand public. En effet, le SAGE disposant maintenant d'un règlement opposable aux tiers, il conviendra d'informer le public de manière ludique et compréhensible. Pour cela, Melle Barbet propose les moyens suivants :

- intervention sur demande en conseil municipal et communautaire,
- article de presse dans les journaux locaux et les journaux communaux
- publication d'un court article et du lien vers le site internet du SAGE sur les sites web des partenaires
- ajout d'un feuillet de communication à la facture d'eau : pour cela, Melle Barbet prendra les renseignements nécessaires auprès de Veolia, notamment par rapport aux coûts que cela pourrait engendrer.

La CLE semble d'accord avec ces propositions.

M. Lesaffre précise que les interventions devront être courtes, pas plus d'un quart d'heure.

M. Parenty demande si Veolia peut également mettre son site web à contribution car il est visité par le grand public.

M. Pennamen n'y voit pas d'inconvénient à première vue.

Mme Clerc va se renseigner également pour mettre à contribution le site du portail de bassin, relatif aux données sur l'eau.

M. Mathon ajoute que la publicité a été effectuée sur le site Gesteau et que cela est pertinent.

Point 2 : Transfert du SAGE et de la CLE au Symsageb

Melle Barbet rappelle dans un premier temps le contexte réglementaire. En raison des dispositions de la LEMA de 2006, de la loi Grenelle 2, de la circulaire sur les SAGE du 4 mai 2011, de la reconnaissance du Symsageb comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en février 2012 et de la superposition exacte des périmètres du SAGE et de l'EPTB, ce dernier devient structure porteuse de la CLE du SAGE du Boulonnais.

M. Parenty procède à la lecture de la délibération remise sur table et jointe en annexe à ce compte rendu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 3 : Renouvellement de la CLE du Boulonnais

Melle Barbet rappelle que le précédent arrêté de nomination des membres de CLE a été signé le 15 juin 2007. Les mandats des membres de CLE sont valables durant 6 ans. Un renouvellement est donc à prévoir pour le 15 juin 2013. Melle Barbet prépare les courriers qui serviront à interroger les structures concernant les membres qui les représenteront.

M. Mathon attire l'attention sur le délai (15 juin 2013). Un retour des organismes est nécessaire dans les plus brefs délais car c'est à l'Etat (DDTM62 et Préfecture) de rédiger l'arrêté avec les différentes délibérations obtenues. Si la CLE n'a pas réceptionné son arrêté au 15 juin 2013, celle-ci pourra encore fonctionner mais ces décisions n'auront pas de valeur.

M. Leleu précise qu'il s'agit de sa dernière participation à la CLE du Boulonnais en raison de son départ en retraite. Son successeur sera Thierry Maillard d'Equihen.

M. Mathon rappelle aussi qu'une attention devra être apportée à la répartition du nombre de membres par collège.

M. Delattre signale qu'il est dommage de renouveler la CLE cette année notamment en raison des élections municipales prévues en 2014.

Melle Barbet répond que ce n'est pas un choix volontaire de la CLE et que cette décision de renouvellement est obligatoire en raison de la date du précédent arrêté et du mandat de 6 ans des membres. Elle a interrogé à ce titre le Ministère pour savoir s'il était possible de bénéficier d'un éventuel report. Cela n'est pas envisageable.

Point 4 : Actualités et feuille de route 2013

- Groupe de travail SAGE et documents d'urbanisme

Melle Barbet fait part du travail en cours. Il s'agit d'un groupe monté par le Parc, les CLE de l'Audomarois et du Boulonnais, à la demande des collectivités en charge de l'urbanisme, ayant pour objectif de travailler sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE du Boulonnais nouvellement approuvé. Un document pratique et concret sera réalisé à l'horizon juin 2013 et sera à destination des Elus, des services techniques en charge de l'urbanisme, des bureaux d'études et agence d'urbanisme.

- Comité ressource en eau

Melle Barbet rappelle que cette thématique est en souffrance depuis l'approbation du 1^{er} SAGE car d'autres thématiques ont été traitées en priorité. Dans l'objectif de mieux gérer l'eau potable à l'échelle du Boulonnais, un comité de pilotage sera à prévoir d'ici juin 2013. L'objectif est de faire état des études existantes, des besoins actuels, futurs et des disponibilités actuelles et futures en matière d'eau potable, afin de pouvoir orienter par la suite les actions et travaux envisageables. Ce comité pourrait être constitué des collectivités, des syndicats d'eau et fermiers, des services de l'Etat, du Conseil Général du Pas de Calais, de l'Agence de l'Eau, du Symsageb, de la CLE.

M. Mathon pense qu'il est très important d'envisager cette réflexion à ce jour et à l'échelle du SAGE en raison de la refonte des structures liées aux dispositions du Schéma départemental de la distribution de l'eau signé en 2011. Il n'y a pas de délai de mise en œuvre de ce schéma, de ce fait, la réflexion au sein du comité de pilotage ressource en eau serait une réelle opportunité pour le territoire de réfléchir à son devenir sur ce thème.

M. Parenty signale qu'il conviendra d'évoquer également dans ce comité la question de la revalorisation des eaux industrielles (Capécure, bassin carrier).

- Comité suivi qualité des eaux de la Liane

Melle Barbet propose de mettre à jour le dossier Liane et de relancer pour le mois de septembre 2013 le comité de suivi de la qualité des eaux de la Liane. En effet, ce comité est resté en suspens en raison de la révision du SAGE. De nouvelles propositions d'amélioration pourront ainsi être définies. Pour cela, Melle Barbet propose de se baser notamment sur les résultats obtenus cette année par l'Agence de l'Eau Artois Picardie lors de sa campagne de mesures pratiquées sur les cours d'eau du Boulonnais dont la Liane.

M. Lemaire précise que les campagnes auront lieu entre mai et juin et qu'une restitution sera donc faisable en CLE et lors du comité de suivi Liane.

- Plan d'entretien et de restauration du ruisseau de Dannes Camiers

Melle Barbet reprend un bref historique de la situation. Suite aux inondations récurrentes et aux défauts d'entretien du cours d'eau sur certains secteurs, la Mairie de Camiers a fait appel à la CLE pour essayer de comprendre l'origine des problèmes et les possibilités d'amélioration. Le secteur étant géré en partie par le Conservatoire des espaces naturels Nord Pas de Calais (CEN), Eden 62 et le Conservatoire du Littoral, il a été proposé de mettre en place un plan d'entretien et de restauration sur le ruisseau de Dannes Camiers par le CEN Nord Pas de Calais. Ce dossier est en cours d'élaboration, des compléments sont nécessaires pour répondre à la réglementation et aux pièces demandées par les financeurs. Le CLE poursuivra la coordination du dossier avec le CEN pour mener à bien cette démarche.

- Assainissement Non Collectif : intervention de Mme Lemaire de l'Agence de l'Eau
L'objectif de la présentation est de faire le point sur la demande réglementaire imposée par l'arrêté du 27 avril 2012 et des modalités d'aides définies par l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans son Xème programme d'intervention concernant l'ANC.

Mme Lemaire précise que dans les zones à enjeu environnemental, si les installations ne sont pas conformes, des travaux seront obligatoires dans un délai de 4 ans ou 1 an si vente.

M. Audollent demande comment seront considérées les installations non conformes déjà contrôlées par les SPANC mais qui ne seront pas dans une zone à enjeu environnemental.

M. Lemaire répond qu'il n'y aura pas d'obligation de travaux pour ces installations. Il rappelle également que pour le moment la problématique du Boulonnais réside plutôt dans la mise en place de SPANC car à ce jour, peu de communes du SAGE sont couvertes. L'enjeu est donc tout d'abord de définir l'état du parc des installations d'ANC.

Melle Barbet précise que les animateurs de SAGE ont insisté sur le fait qu'il était du ressort des Elus et des structures porteuses de décider de leur engagement dans la réalisation de ces cartes. Une prochaine réunion est prévue entre les animateurs de SAGE et l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour faire le point sur les données disponibles. Cela permettra de montrer notamment que les opérateurs qui réaliseront la carte des zones à enjeu environnemental ne seront pas forcément les SAGE mais plutôt le SDAGE Artois Picardie en cours de révision. Les SAGE pourront apporter leur soutien technique et leur vision de terrain mais ne prendront peut être pas en charge la réalisation de cette cartographie.

Mme Clerc affirme que la position défendue par les animateurs de SAGE est largement partagée par la DREAL Nord Pas de Calais. Il est, à leur avis, du ressort du SDAGE Artois Picardie de réaliser cette cartographie.

En conclusion, **M. Parenty** rappelle les échéances :

- à court terme : diffusion de l'information sur la publication du nouveau SAGE, envoi des courriers aux structures siégeant en CLE pour son renouvellement ;
- à moyen terme : finaliser le travail avec les documents d'urbanisme, lancer le comité ressource en eau à l'horizon juin 2013,
- à plus long terme : relancer le comité de reconquête de la qualité des eaux de la Liane en septembre 2013, poursuite de la coordination sur le dossier de Plan de gestion à Camiers.

M. Parenty remercie les participants pour leur contribution. La séance est levée.